Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres

Objet : Sélection de compagnies d'assurances chargées de la mise en place d'une assurance automobile, d'une assurance multirisque et d'une police d'assurance santé, au profit du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) au titre de l'exercice budgétaire 2023. (lot 1, lot 2 et lot 3) (accord cadre triennal à bons de commande)

Référence : S_DRH_68191

Avis n° : AOO N°..001../CCIB/SG/CCMP /PRMP/ASS-PRMP/S-PRMP/23

Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin)

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin publié sur le portail web des marchés publics le **10 mars 2023**.

2. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) a obtenu dans le cadre de son budget autonome des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **« Sélection d'une compagnie d'assurance chargée de la mise en place d'une assurance automobile, d'une assurance multirisque et d'une police d'assurance santé, au profit du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) au titre de l'exercice budgétaire 2023. (lot 1, lot 2 et lot 3) (accord cadre triennal à bons de commande) ».**

3. La Personne Responsable des Marchés Publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **mise en place d'une assurance automobile, d'une assurance multirisque professionnelle et d'une police d'assurance santé, au profit du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;** répartis en trois (03) lots à savoir :

- **Lot 1 : mise en place d'une assurance automobile au profit de la CCI Bénin ;**
- **Lot 2 : mise en place d'une assurance multirisques professionnels au profit de la CCI Bénin ;**
- **Lot 3 : mise en place d'une police d'assurance santé au profit du personnel de la CCI Bénin.**

Les lots sont indivisibles et les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (01), deux (02) ou l'ensemble des trois (03) lots en indiquant le montant de chaque lot séparément. Les marchés seront attribués par lot tenant compte de la combinaison économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante en prenant en compte les rabais éventuels que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plus d'un lot. Tout candidat peut soumissionner pour tous les trois lots mais ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

BON A LANCER PRMP / CCIB

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin)* ; ***PRMP*** ; ***Adresse électronique professionnelle*** : procurement@ccib.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci- **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sis au 1er étage du bâtiment principal du siège, Tél : (00229) 21 31 20 81, 01 BP 31 Recette principale, Avenue Général de GAULLE à partir du .....2023 de 8 heures 30 minutes à 12 heures et 14 heures 30 minutes à 17 heures.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- **Lot 1 : mise en place d'une assurance automobile au profit de la CCI Bénin**

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

✓ Etre une entreprise spécialisée dans le domaine d'assurance automobile justifier le registre de commerce ou le statut de l'entreprise ;

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une copie légalisée dans un tribunal de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance) ;

✓ Disposer d'un personnel composé de :

- au moins deux (02) cadres techniques de niveau BAC + 4 en assurance possédant une expérience de cinq (05) ans au moins en assurance automobile, ayant assuré et suivi **au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** au moins deux (02) contrats d'assurance automobile d'une flotte de quatorze (14) véhicules (fournir une attestation en original ou en copie légalisée, indiquer les références des contrats suivis) ;

✓ Disposer des preuves matérielles suivantes :

- Deux (02) Véhicules de remplacements ;
- Un (01) Véhicules de dépannage ;
- Un (01) Véhicule remorqueur.

BON A LANCER CCMP/CCIB

✓ Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés d'assurance automobile d'un montant **minimum de vingt millions (20 000 000) F CFA** au cours des trois (3) dernières années (2020-2021-2022) et de l'année en cours pour des structures publiques, sociétés d'Etat et autres administrations publiques, institution, organisme ou tout autres structures justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution, copie des contrats (page de garde et page de signature) ;

- **Exigences financières :**

✓ Avoir réalisé au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** un chiffre d'affaires annuel moyen égal à **quatre-vingt millions (80.000.000)** (Justifier par les états financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2020, 2021, 2022) certifiés par la Direction Générale des Impôts et par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés. La page de

certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée)

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

✓ Etre une entreprise spécialisée dans le domaine d'assurance automobile justifier le registre de commerce ou le statut de l'entreprise ;

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une copie légalisée dans un tribunal de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance) ;

✓ Disposer d'un personnel composé de :

- au moins deux (02) cadres techniques de niveau BAC + 4 en assurance possédant une expérience de cinq (05) ans au moins en assurance automobile et ayant assuré et suivi **au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** au moins deux (02) contrats d'assurance automobile d'une flotte de quatorze (14) véhicules (fournir une attestation en original ou en copie légalisée, indiquer les références des contrats suivis) ;

BON A ENLEVER CCIB

✓ Disposer des preuves matérielles suivantes :
- Deux (02) Véhicules de remplacements ;
- Un (01) Véhicules de dépannage ;
- Un (01) Véhicule remorqueur.

✓ Disposer d'un gérant **(un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expériences** ou un personnel d'encadrement **(avec un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expérience** dans le domaine des assurances, en économie, en finance, en comptabilité, CV (en annexe), attestations de travail ; de bonne fin d'exécution ou certificat de formation…etc.);

- **Exigences financières :**

✓ Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence;

✓ Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence doivent produire la preuve de l'assurance des risques professionnels en cours de validité couvrant un risque contractuel de montant minimum égal au montant de l'offre ;

✓ Disposer des avoirs liquides ou d'une ligne de crédit d'un montant de **dix millions (10.000.000) FCFA** justifiés par une attestation d'une banque ou d'une structure financière agréée en République du Bénin ;

- **Lot 2 : mise en place d'une assurance multirisque professionnelle au profit de la CCI Bénin**

a) Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER
CCMP / CCIB

- Exigences techniques et expériences :

✓ Etre une entreprise spécialisée dans le domaine d'assurance multirisque justifier le registre de commerce ou le statut de l'entreprise ;

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une copie légalisée dans un tribunal de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance);

✓ Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés d'assurance multirisque **d'un montant minimum de trente millions (30 000 000) FCFA** au cours des **trois (3) dernières années (2020-2021-2022)** pour des structures publiques, sociétés d'Etat et autres administrations publiques, institution, organisme ou tout autres structures justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution, copie des contrats (page de garde et page de signature) ;

✓ Disposer d'un personnel qualifié qui comprend :

- Au moins un (01) cadre technique de niveau BAC + 4 en assurance possédant une expérience de cinq (05) ans au moins en assurance multirisque, ayant assuré et suivi **au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** au

moins deux (02) contrats d'assurance multirisque des structures publiques, sociétés d'Etat et autres administrations publiques, institution, organisme ou tout autres structures (fournir une attestation en original ou en copie légalisée, indiquer les références des contrats suivis) ;

- Exigences financières :

✓ Avoir réalisé au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** un chiffre d'affaires annuel moyen égal à **cent vingt millions (120.000.000) FCFA** (Justifier par les états financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2020, 2021, 2022) certifiés par la Direction Générale des Impôts et par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée) ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

BON A LANCER CCIB / CCIB

- Exigences techniques et expériences :

✓ Etre une entreprise spécialisée dans le domaine d'assurance multirisque justifier le registre de commerce ou le statut de l'entreprise ;

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une copie légalisée dans un tribunal de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance) éliminatoire ;

✓ Disposer d'un gérant **(un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expériences** ou un personnel d'encadrement **(avec un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expérience** dans le domaine des assurances, en économie, en finance, en comptabilité, CV (en annexe), attestations de travail ; de bonne fin d'exécution ou certificat de formation…etc.);

✓ Disposer d'un personnel qualifié qui comprend :

- Au moins un (01) cadre technique de niveau BAC + 4 en assurance possédant une expérience de cinq (05) ans au moins en assurance multirisque, ayant assuré et suivi **au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** au

moins deux (02) contrats d'assurance multirisque des structures publiques, sociétés d'Etat et autres administrations publiques, institution, organisme ou tout autres structures (fournir une attestation en original ou en copie légalisée, indiquer les références des contrats suivis) ;

- Exigences financières :

✓ Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas exercé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) doivent fournir leur bilan d'ouverture ;

✓ Disposer d'une attestation de risque professionnelle couvrant un montant égal au montant de l'offre;

✓ Disposer d'une ligne de crédit d'un montant de **quinze millions (15.000.000) FCFA** justifiée par une attestation d'une banque ou d'une structure financière agrée en République du Bénin.

- **Lot 3 : mise en place d'une police d'assurance santé au profit du personnel de la CCI Bénin**

a) Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER
CCMP / CCIB

- Exigences techniques et expériences :

✓ Disposer de la preuve de propriété ou de location de logiciel de gestion capable de fournir des analyses des dépenses de santé et de fournir des statistiques détaillées de consommation par famille, par bénéficiaire, par famille, des prestations, par centres, etc…;

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une photocopie de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance)

✓ Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés d'assurance santé **d'un montant minimum de quarante millions (40 000 000) FCFA** au cours des **trois (3) dernières années (2020-2021-2022)** pour des structures publiques, sociétés d'Etat et autres administrations publiques, institution, organisme ou tout autres structures justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution, copie des contrats (page de garde et page de signature) ;

✓ Disposer d'un réseau de soins bien étoffé et représenté sur toute l'étendue du territoire national en occurrence Cotonou, Abomey-calavi, Porto-Novo, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou.

✓ Disposer d'un personnel qualifié en assurance maladie ayant au moins dix (10) ans d'expériences prouvées par des attestations de travail + des CV. Ce personnel comprend :

- un (01) médecin conseil ou équivalent et un médecin de travail niveau BAC + 7ans;
- au moins un (01) agent niveau BAC +2 assurant de façon permanente, la communication entre la CCIB et la Compagnie d'assurance santé.

- Exigences financières :

✓ Avoir réalisé au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** un chiffre d'affaires annuel moyen égal à **cent cinquante millions (150.000.000) FCFA** (Justifier par les états financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2020, 2021, 2022) certifiés par la Direction Générale des Impôts et par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée) ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

✓ Etre une structure agréée par l'Etat Béninois exerçant dans le domaine des assurances. (Justifier par une photocopie de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance)

✓ Disposer de la preuve de propriété ou de location de logiciel de gestion capable de fournir des analyses des dépenses de santé et de fournir des statistiques détaillées de consommation par famille, par bénéficiaire, par famille, des prestations, par centres, etc…;

✓ Disposer d'un réseau de soins bien étoffé et représenté sur toute l'étendue du territoire national en occurrence Cotonou, Abomey-calavi, Porto-Novo, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou

✓ Disposer d'un gérant **(un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expériences** ou un personnel d'encadrement **(avec un Bac + 3 en banque et assurance ou diplôme équivalent)** ayant au moins **cinq (05) ans d'expérience** dans le domaine des assurances, cv (en annexe), attestations de travail ; de bonne fin d'exécution ou certificat de formation…etc.);

✓ Disposer d'un personnel qualifié en assurance maladie ayant au moins cinq (05) ans d'expériences prouvées par des attestations de travail + des CV. Ce personnel comprend :

- un (01) médecin conseil ou équivalent et un médecin de travail niveau BAC +7 ans ;
- au moins un (01) agent BAC +3 en assurance ou communication, assurant de façon permanente, la communication entre la CCIB et la Compagnie d'assurance santé.

BON A LANCER
CCMP / CCIB

- Exigences financières :

✓ Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas exercé au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)** doivent fournir leur bilan d'ouverture ;

✓ Disposer d'une attestation de risque professionnelle couvrant un montant minimum égal au montant de l'offre;

✓ Disposer d'une ligne de crédit d'un montant de **vingt millions (20.000.000) FCFA** justifiée par une attestation d'une banque ou d'une structure financière agrée en République du Bénin pièce. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation de l'accord cadre est de **trois (03) ans pour chacun des trois (03) lots.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie du**

Bénin (CCIB) sis au 1er étage du bâtiment principal du siège, Tél : (00229) 21 31 20 81, 01 BP 31 Recette principale, Avenue Général de GAULLE à partir du 01/06/2023 **de 8 heures 30 minutes à 12 heures et 14 heures 30 minutes à 17 heures**, à compter du 01/06/2023. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par courrier postale. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), sis au 1er étage du bâtiment principal du siège (LOT….)** au plus tard le 22 Juin 2023 à … heures, heure locale. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après **salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin** le 22/06/2023 à 10H30

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **260 000 FCFA pour le Lot 1, 600 000 FCFA pour le Lot 2 et 700 000 FCFA pour le Lot 3.**

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***cent vingt (120)*** **jours** calendaires pour chaque lot à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot.

Cotonou, le 30 Mai 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER CCMP / CCIB

Bénédicte DOSSOU